

**OBJET : Délégation donnée à Monsieur Emeric MOREL
CONSEILLER MUNICIPALE**

-----n° 2021/03

LE MAIRE DE GREZIEU- LA- VARENNE

VU le CODE des COLLECTIVITES TERRITORIALES, article L 122-11 stipulant que le Maire peut déléguer une de ses attributions aux Adjoints et en cas d'absence et d'empêchement à un membre du Conseil municipal,

ARRETE

Monsieur Emeric MOREL, Conseiller Municipal, est délégué pour signer les pièces administratives et remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil à la MAIRIE DE GREZIEU- LA- VARENNE, le :

- SAMEDI 28 AOUT 2021

en remplacement de Monsieur le Maire et des Adjoints absents durant cette journée.

Fait à Grézieu-la-Varenne
Le 10 février 2021

Bernard ROMIER
Maire de GREZIEU- LA- VARENNE

